

SAINTETÉS: LA LANGUE FRANÇAISE

ROBERT CHAUDENSON

Ponts est une collection que caractérise surtout, outre la qualité de son personnel de rédaction comme de ses contributeurs (pourquoi se priver?), l'originalité des titres qui sont donnés à chacun des numéros. La série s'est ouverte, on s'en souvient, avec "Enfers" et me voilà invité à collaborer au neuvième numéro¹ qui s'intitule "Saintetés", après avoir contribué au quatrième "Astres et désastres". Tout cela ne peut procéder d'un simple hasard et par un chiasme discret, aussi parfait que savant, à mi-chemin entre les "Enfers" et les "Saintetés", se trouvent logés les "Astres et désastres", volume auquel j'ai participé. Voilà qui esquisse presque pour moi, au seuil de la rédaction de ma contribution, un cheminement, vers la sacralité de mon propos, dont il me reste toutefois à percer le mystère.

¹ On ne manquera pas d'observer sur ce point que, dans un respect absolu de la langue française, dont la sainteté doit être préservée dans les plus menus de nos propos, j'use ici du numéral ("neuvième volume") et non du "cardinal" (volume 9), comme le font, hélas, la plupart des Philistins!

² Gabor KLANICZAY et Ildiko KRISTOF, "Écritures saintes et pactes diaboliques. Les usages religieux de l'écrit (Moyen Âge et Temps modernes)", *Annales. Histoire. Sciences sociales*, vol. 56, n. 4-5, 2001, pp. 947-980.

L'obscurité comme la sacralité du sujet me pousseraient ici à recourir à, en pareille incertitude, une vieille technique qui consiste précisément, en cas de doute sur le comportement à adopter, à interroger la sacralité même du livre. C'est la coutume des *sortes*, *homericae* ou *virgilianae* d'abord, *biblicae* ensuite; elle consiste à ouvrir, au hasard, HOMÈRE, VIRGILE ou la Bible pour trouver, dans le passage ainsi révélé, la solution du problème qu'on se pose.

Au hasard aussi, je me réfère donc pour me justifier à l'un des nombreux textes sur le sujet²:

Une manifestation particulière de la sacralité du livre est son usage divinatoire: on l'ouvre au hasard et le passage ainsi désigné fait figure de message divin indiquant la voie à emprunter. Cette tradition, là encore antique, qui remonte aux *Sortes Homericae* ou *Virgilianae* et fait du texte surgi du hasard un oracle aidant à résoudre une crise, survit *mutatis mutandis* dans les vies des saints chrétiens, avec la Bible en guise d'*Iliade* ou d'*Énéide*. S'il n'est nul besoin de rappeler le célèbre *tolle lege* des *Confessions* de saint Augustin, la procédure intervint aussi dans la vie de saint Martin de Tours, au moment de son élection à l'épiscopat (les sortes se déclarèrent en faveur du saint contre ses rivaux), conformément d'ailleurs à une procédure effectivement attestée pendant le haut Moyen Âge lors de ce type d'élection [...] En tout cas, les *sortes biblicae*, quoique condamnées pour leur caractère superstitieux dans les canons de nombreux synodes du VI^e au X^e siècle, continuèrent à être utilisées par les juges ecclésiastiques comme par tous ceux qui avaient à trancher un litige ou se trouvaient placés devant un dilemme.³

Trichant quelque peu avec la pratique courante, mais dans le seul but de cerner de plus près mon sujet, j'ai choisi, comme texte sacré, un document récent, émanant de l'Olympe même de la Francophonie. Il s'agit d'un volume tout récent (*Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*⁴). Poursuivant ma démarche d'aide aux choix incertains du destin, j'ai pris soin de l'ouvrir dans ses premières pages, sachant d'expérience que c'est toujours dans le début de tels volumes que s'expriment les plus hautes autorités.

J'ai donc ouvert cet ouvrage au hasard, en pointant mon doigt sur la page ainsi trouvée pour identifier, fortuitement mais d'emblée, un passage précis, car, dans le format A4, qui est celui de ce volume de confection un peu artisanale, les pages sont bien remplies. J'ai alors lu les lignes qui suivent:

De l'œcuménique à l'écouménique

Certes notre réunion est "œcuménique" parce que des institutions éducatives et politiques d'obédiences diverses y participent, parce que plusieurs chapelles de la linguistiques y sont représentées et parce que vous provenez de la Francophonie et d'autres espaces linguistiques. Mais je la dirais surtout "écouménique" parce que le sujet de votre étude, et ce qui est en jeu, c'est l'universalité de l'observation des langues; c'est l'adé-

³ *Ibid.*, p. 961.

⁴ AA.VV., *Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde. Synthèse des ateliers et contributions écrites* (Paris 12-14 juin 2008), Paris, AUF-OIF, 2008.

quation entre l'observateur, la chose observée et les données tirées de l'observation.⁵

L'auteur de ce propos est Bernard CERQUIGLINI, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF); j'ai aussitôt eu la preuve de la pertinence de ma stratégie comme de ma démarche, car le titre même de ce simple paragraphe m'est apparu aussitôt mystérieux et donc, par là même, riche de sens cachés.

À ma courte honte (quoiqu'elle fut plutôt 'grande' que 'courte' en la circonstance⁶), j'ai constaté que j'ignorais totalement le sens du mot *écouménique*, dont Bernard CERQUIGLINI avait peut-être traité, à mon insu, dans l'une de ses chroniques lexicales de TV5. Quoique nous soyons l'un et l'autre lyonnais, il m'a paru inutile de consulter à propos d'un tel terme le *Littré de la Grand' Côte*, le beau glossaire lyonnais établi par Nizier DU PUITSPÉLU (1894). Plus sérieux mais pas plus efficace, a été le recours au *Trésor de la langue française* (TLF) dont la version électronique a rendu sur le champ un verdict sans appel que je reproduis fidèlement ici:

ecoumenique n'a pas été trouvé dans une entrée du TLF
Le logiciel a donc décidé d'activer son correcteur d'erreurs pour rechercher **ecoumenique** et les mots apparentés dans **tout le texte** du TLF
ecoumenique n'a été trouvé nulle part dans le TLF.
Aucun mot apparenté n'a été trouvé.

J'ai vu là un signe incontestable du fait que ma réflexion sur les saintetés de la langue française devait, d'abord et surtout, s'orienter vers les problèmes lexicographiques, puisque je trouvais, sous la plume ou le clavier de l'un des plus éminents gardiens du temple francophone, un mot qu'ignorent nos dictionnaires et que même l'immense TLF et ses seize énormes volumes déclarent inconnu!

Un doute m'a toutefois soudain saisi à la pensée que le siège de l'AUF étant, depuis la création de l'AUFPELF en 1961, à Montréal, le terme était peut-être un des 'québecismes' que nos amis nous renvoient désormais à la figure, en taxant eux-mêmes de 'francismes' les lexèmes français, dont ils n'usent pas ou qu'ils n'emploient qu'avec un sens différent. Une telle circonstance pouvait expliquer son absence dans le TLF, qui se réfère à un corpus déjà un peu ancien et qui en tout cas a été constitué avant que soit esquissé, dans l'espace francophone, un Schengen lexical, qui conduit à faire une certaine place,

⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁶ Autre beauté discrète de notre sainte langue française. Une belle et rare antiphrase fait que cette honte qui, dans ma position, me semble 'grande' est traditionnellement dite 'courte'.

⁷ Les guillemets et l'absence d'italiques font apparaître que cet ouvrage n'existe pas comme tel.

⁸ Voici le dernier état de la question, selon le site même du TLFQ (<http://www.tlfq.ulaval.ca/>): "Le fichier lexical-papier contient plus de 1.200.000 fiches manuscrites comportant chacune une ou plusieurs citations. Ces exemples couvrent une période qui commence avec les voyages de Jacques Cartier (XVI^e siècle) et s'étend jusqu'à nos jours. Dans le cadre d'une entente avec le Secrétariat à la politique linguistique du gouvernement du Québec, l'équipe du TLFQ vise à porter à près de 400.000 le nombre des citations numérisées consultables ici. À la fin de mars 2009, le fichier numérisé comptait 375.000 fiches."

⁹ Dans les "spécifications techniques" de "Statistique Canada" (92-159 GWF) (dans le site www.statcan.gc.ca).

¹⁰ AA.VV., *Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, cit., pp. 17-22.

¹¹ "Le terme *écoumène* est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'*écoumène*, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (*écoumène de population*, *écoumène agricole*, *écoumène industriel*, etc.)." Cette définition provient, elle aussi du site de Statistique Canada.

¹² Dans le droit romain et donc, plus ou moins de ce fait, dans le droit français, la propriété se définit par la formule *Jus utendi et abutendi*; les mauvais latinistes, très majoritaires, traduisent à tort par "le droit d'user et d'abuser" alors que *abutor* signifie "renoncer à l'usage (de quelque chose)", donc en fait, et, pour faire simple, le droit de "vendre"!

dans la lexicographie française, à des termes propres à des variétés de français extra-hexagonales.

Le "Trésor de la Langue française au Québec" (TLFQ)⁷, commencé vers 1970, n'est malheureusement pas encore utilisable, ni sous forme imprimée, ni sous forme numérisée⁸. Je n'ai donc pas pu consulter cette source pour le mot *écouménique*. Toutefois, j'ai réussi, grâce à Google, à trouver trace de ce terme dans le vocabulaire technique de la démographie, surtout canadienne semble-t-il:

3. Masque d'*écoumène* de population.

Les fichiers masques d'*écoumène* de population comprennent des polygones pour chaque enclave *écouménique* et non *écouménique* au Canada.⁹

Je me sens donc un peu moins honteux de mon ignorance, sans savoir pourtant si ma honte raccourcit ou s'allonge. La spécificité démographique du terme (dont le sens exact continue à m'échapper) appelle toutefois une remarque, générale et politique à la fois, dans la mesure où, comme je l'ai démontré dans deux communications très récentes (et de ce fait inédites), à un séminaire d'abord (Chicago, mai 2009) puis dans un colloque (Aix-en-Provence, juin 2009), la réunion de juin 2008 à Paris, dont le texte m'a servi dans cette épreuve de *sortes francophonicae*, visait, d'abord et surtout, à mettre sur les rails l'"Observatoire Démographique de l'Espace Francophone" (l'ODEF) qui s'est installé à Québec et dont le Sous-Ministre québécois, Guy DUMAS, a exposé longuement le projet lors de l'ouverture de cette session de Paris¹⁰.

Passer de "l'*œcouménique* à l'*écouménique*", comme le dit sans trop le faire, Bernard CERQUIGLINI, ne procède donc sans doute pas du simple goût de la curiosité lexicale et du jeu de mots langagier, mais marque plutôt, en réalité, une stratégie francophone au bénéfice exclusif de la démographie québécoise, action parfaitement concertée et décrite, même si cet aspect a échappé, naturellement, à la plupart des participants.

Je ne sais pas si les démographes français¹¹ usent des termes *écoumène* et *écouménique*, mais se pose à ce propos une question qu'on trouve souvent ailleurs. La variété standard de français, dont les Français eux-mêmes prétendent user, est-elle 'sacrée' ou 'sainte', tous les autres utilisateurs de cet idiome ou de variétés apparentées n'ayant que le droit d'en user, sans toutefois en être propriétaire¹²? Un des points de conflits entre les dif-

férents candidats à la propriété (Français et Québécois pour l'essentiel) tient à la terminologie, donc là encore au lexique, les instances officielles francophones étant hors d'état de régler ces problèmes ou ne leur marquant pas de réel intérêt.

On connaît naturellement le processus qui conduit à la canonisation, quand il s'agit de saintetés religieuses. L'élément central de la procédure est une déclaration solennelle faite par le pape, à la suite d'une longue enquête dite 'procès' qui conduit à inscrire un personnage, pour ses vertus ou son sacrifice, au catalogue des saints. Par là, on autorise que lui soit rendu un culte public au sein de l'Église universelle. C'est donc la partie lexicale du 'procès' de canonisation de la langue française que nous allons tenter d'instruire ici.

L'auréole de la sainte langue française: le dictionnaire

Les Français entretiennent avec le français des relations étranges.

Observation grammaticale et orthographique au passage. La distinction entre l'usage de la majuscule pour distinguer le citoyen (avec F majuscule pour le substantif) et de la minuscule (pour la langue, le français) est l'une des rares particularités intelligentes de notre orthographe. C'est sans doute pourquoi cette 'règle', commode et judicieuse à la fois, est si peu respectée, surtout dans les documents officiels. Toutes les fois où je rencontre cette erreur, je ne puis m'empêcher de voir dans cette majuscule, intempestive pour la langue, le signe d'une sacralisation secrète et inavouée. Dans bien des esprits, le français, idiome élu, ne saurait s'accommoder de la banalité d'une simple initiale minuscule!

Comment ne pas constater l'obsession, bien française aussi, de la pureté de la langue dans laquelle les dictionnaires tiennent une place centrale? Elle a conduit à ignorer, au fil des siècles, tout ce qui n'est pas l'usage littéraire du français, comme elle amène aujourd'hui, on le verra, à tenter une purification ethnique des vocabulaires techniques français.

Tant d'autres l'ayant fait, je ne chercherai pas à faire, à mon tour, l'histoire de la formation de ce culte du 'bon usage'. Rappelons seulement que c'est là le titre d'une des grammaires les plus communes du français, à en juger par le nombre de ses rééditions (la première édition

du livre date de 1961)! Histoire de ne pas me refuser, au passage, le plaisir de piéger quelques dizaines de puristes (car un puriste trouve toujours plus puriste que lui qui l'épure!), je signale que le nom de Maurice GREVISSE, l'auteur de ce fameux *Bon usage*, s'écrit sans accent aigu et qu'il se prononce Grevisse, "avec un 'e mixte' qui ne peut être appelé caduc" (comme GREVISSE le dit lui-même¹³), quoiqu'on nomme le plus souvent, à tort, Grévisse ce grammairien belge¹⁴.

Le divorce entre la langue écrite et la langue parlée n'est pas propre au français bien entendu, mais il me semble plus profond et plus lourd de conséquences que dans d'autres langues.

Il est d'usage d'incriminer, au premier chef, l'époque classique et ce symbole que fut, en 1640, la création de l'Académie française, dont l'une des fonctions majeures était de consacrer le 'bon usage', c'est-à-dire celui des 'honnêtes gens'. Sans s'encombrer ici de lectures érudites, aussi pesantes qu'inutiles, il suffit de lire ou de relire l'excellent quatrième chapitre du "Que sais-je?" de Jacques CHAURAND sur le français classique et postclassique¹⁵. Avec tout le savoir et la prudence qui sont les siens, Jacques CHAURAND fait, en quelques pages, une analyse très fine dont je ne retiendrai ici que deux phrases:

La notion de *bon usage* a eu trop d'importance dans la fixation du français pour qu'il en soit traité aussi légèrement que des excès des puristes dans d'autres temps. Des composantes diverses se mêlent dans les évolutions qui s'observent: un goût, une esthétique conspirent avec des tendances propres à l'état de langue, leur fournissent une motivation, élargissent leur champ d'exercice, leur permettent de s'affirmer comme usage ou de s'ériger en règle.¹⁶

Toute langue, surtout quand elle atteint le mode d'usage et le niveau d'élaboration qui sont ceux du français, a évidemment besoin d'une norme et de règles précises. Est-il pour autant indispensable non seulement d'exclure, mais même de nier toutes les variétés de cette même langue qui, sans pour autant prétendre à bénéficier des prérogatives qui sont celles de la variété standard, peuvent espérer une forme de reconnaissance ou au moins d'existence? Est-il admissible de les exclure totalement de la description et de l'histoire de la langue, comme à la période stalinienne on supprimait dans les livres, après leur disgrâce, les photos des dirigeants réputés déviationnistes? Cette comparaison n'est pas pro-

¹³ Maurice GREVISSE, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 1961, p. 1087.

¹⁴ Je dois confesser ici que, par fidélité à mon vieux GREVISSE, que je fréquente depuis quarante ans, je ne consulte jamais les éditions plus récentes, ce qui est logique puisque, par définition même, le bon usage ne change pas!

¹⁵ Jacques CHAURAND, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF ("Que sais-je?"), 1969.

¹⁶ *Ibid.*, p. 71.

posée au hasard, elle marque qu'il y a là, à mes yeux du moins, une forme de totalitarisme social qui n'est pas rendu plus supportable parce qu'il n'affecte que des variétés de langue et non des individus.

Quel autre pays (sauf, peut-être, la Belgique, patrie de GREVISSE et pépinière de grammairiens, qui partage, à bien des égards, notre manie) peut se flatter d'avoir, dans des journaux, des chroniques de grammaire ou de langue, de proposer, à la radio et même à la télévision, à des heures de grande écoute, des émissions sur le vocabulaire français, d'avoir des concours publics de dictée et même des Championnats du monde d'orthographe?

Dictionnaires et jeux de mots.

Il y a bien d'autres preuves de cet état de fait que celles que je viens de mentionner. Une des plus étranges et des plus envahissantes réside dans le succès de jeux comme "Des chiffres et des lettres" et surtout comme le scrabble dont l'extravagante vogue persiste à m'étonner. Certes, ce jeu fait surtout fureur dans les maisons de retraite, mais il y a des passionnés plus verts, des clubs actifs et fréquentés, des championnats régionaux ou nationaux, et peut-être même des séries de classement comme au tennis ou au bridge! Ce qui m'intéresse dans cette affaire n'est pas le jeu lui-même (il en vaut un autre et bravo à celui qui l'a inventé et qui, par là, a fait fortune), mais son aspect linguistique, car, vu sous cet angle, ce jeu apparaît propre à susciter des remarques générales dans le domaine de la lexicographie et surtout du rapport des Français à leur langue.

Le Français a toujours été un amoureux du dictionnaire qui joue un rôle majeur dans l'idée qu'on se fait de la langue française. Autrefois, dans les familles modestes, seuls trois ouvrages de référence s'offraient à la lecture vespérale ou dominicale, le *Catalogue de la Manufacture de Saint-Étienne*, le *Chaix* (indicateur des chemins de fer) et le *Petit Larousse Illustré*. Un problème de sens ou d'orthographe se posait-il? Le chef de famille ouvrait sur la table cirée de la table de cuisine le gros volume orné de la fleur de pissenlit ("Je sème à tous vents") et consultait l'oracle. La sentence était sans appel; nul n'aurait eu le front, ni même l'idée fugitive d'émettre quelque réserve ou quelque doute que ce soit. Cette confiance, aveugle, totale et définitive, dans les arrêts du *Petit Larousse* a coulé dans le bronze la foi lexicographique des Français.

Les concurrents modernes de cette auguste maison (Hachette ou Robert) ont eu bien du mal à s'introduire sur un marché si longtemps et si totalement captif.

L'antiquité de cet usage et l'habitude ancestrale de vérifier dans cet ouvrage, qui était, en même temps, un vrai registre d'état-civil lexical, ont ancré dans l'esprit du peuple français l'idée que les mots voient s'établir, du seul et simple fait de leur présence dans le dictionnaire, un véritable acte de nationalité. Par la force des choses, les malheureux termes qui n'y figurent pas sont des 'sans papiers' linguistiques. Leur sort est même plus infortuné que celui des vrais qui peuvent au moins occuper les églises; ils ne bénéficient, en effet, ni de l'intérêt des médias, ni du support moral d'associations caritatives. À quand une association DAL, "Droit au lexique", pour ces malheureux exclus du dictionnaire? Pour les Persans ou les Japonais qui me liraient, je précise qu'il y a là une allusion 'franco-française' à une véritable association nommée DAL, "Droit au logement", qui défend les intérêts et les droits des 'sans-papiers' humains.

Connaissez-vous le scrabble?

Comme le disent les dictionnaires, le scrabble est un jeu de société fondé sur le tirage de lettres et dans lequel l'objectif est de cumuler des points, sur la base de tirages aléatoires de lettres, en plaçant des mots sur une grille carrée dont certaines cases sont primées.

Ce jeu est pratiqué en 29 langues dans 121 pays. S'il existe trois fédérations mondiales (anglophone, francophone, hispanophone), la fédération francophone est, de loin, la plus importante puisque ses championnats du monde réunissent plus de mille joueurs. Par ailleurs, les cinq plus importantes fédérations nationales du monde pour le nombre des licenciés, sont celles de la France, du Québec, du Sénégal, de la Suisse et de la Belgique.

Ces faits relèvent-ils du hasard? Sûrement pas!

Bien entendu, le scrabble repose fondamentalement sur la sacralisation du dictionnaire. Tout mot qui ne figure pas dans LE dictionnaire est impitoyablement refusé. Je ne suis pas un scrablologue assez avisé pour savoir sur quelles bases est choisi le dictionnaire de référence dans les compétitions officielles et s'il y a, dans ce jeu, une règle en la matière, mais le point est évidemment capital. Ce détail n'a pas échappé aux marchands du temple; on a donc vu fleurir des ouvrages spéciali-

sés, les premiers étant, bien sûr, du type *Dictionnaire du scrabble* ou mieux encore *Officiel du scrabble* (qui cumule les sacralisations!). Pour élargir le marché, sont arrivés ensuite des *Dictionnaires francophones du scrabble* (il y a sans doute, si ce jeu a autant de succès dans ces contrées, des *Dictionnaires québécois du scrabble*, avec les ‘sacres’ [‘jurons’ en français québécois]...ou des *Dictionnaires du scrabble belges, suisses*, etc.). Certains, à me lire, ont l'impression que je tombe dans l'anecdote, alors que nous sommes là, au contraire, au cœur même de problèmes essentiels pour les Français et leur langue.

Qu'est-ce qui fait qu'un mot est français?

Pareille question est puérile, voire sacrilège, aux yeux d'un amateur de scrabble. Un mot est français s'il est dans LE dictionnaire (du scrabble ou autre, mais le sien de préférence!). Il m'est arrivé parfois de jouer au scrabble et, vu ma mauvaise foi naturelle, mais aussi en raison d'une certaine familiarité avec la langue française, j'ai proposé, ici ou là, des mots dont j'étais à peu près sûr qu'ils devaient ou avaient dû exister dans cette langue. Le problème est en effet, à la fois, synchronique et diachronique. Je ne sais pas si les mots, ont, comme les yaourts ou les médicaments, des dates de péremption!

Pour donner un exemple authentique et personnel, j'ai voulu inscrire, un jour, le mot *pelu* (au sens de “couvert de poils”: “une patte pelue”). Je ne savais pas s'il était attesté quelque part, mais il me semblait l'avoir rencontré et, en tout cas, il paraissait mériter d'exister, car il est joli, précis et s'inscrit fort heureusement dans le paradigme des dérivés de *pilus* ou de *pilosus*. Les autres joueurs, scrabbleurs patentés, ont poussé de hauts cris, affirmant que ce mot n'existait pas. La vérification dans LE dictionnaire de référence (je ne sais plus lequel) m'a naturellement donné tort, sans que je sois pour autant convaincu ou résigné. J'ai en vain cherché mon cher *pelu* dans divers dictionnaires dont, pour finir, le *Trésor de la langue française*, le TLF, en seize volumes. Rien! Restait le recours ultime, le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, le FEW. J'y ai évidemment trouvé *pelu*¹⁷, constatant, au passage, que le terme était chez SCARRON, RACAN et même LA FONTAINE et qu'il figure même dans le dictionnaire de FURETIÈRE. J'en ai conclu qu'il devait y avoir, en fait, dans ma proposition initiale, un vague souvenir de lecture plus qu'une invention.

¹⁷ FEW, sous “pilus” (VIII, 509): “Fr *pelu* ‘garni de poils’ (Wace-Fur 1708, noch Scarr.; Racan; La Fontaine.”. Le mot s'est vu remplacé par *poilu* (pour les lecteurs qui ne connaissent pas le FEW et qui s'étonneraient de voir *noch* dans la citation ci-dessus, soulignons que cet ouvrage, le plus grand et le seul dictionnaire étymologique de notre langue, est, si étonnant que cela paraisse, rédigé en allemand!). En fait, grâce, une fois encore à Google, j'ai pu dans la suite retrouver d'où me venait ce vague souvenir de *pelue* dans “patte pelue(e)”. “Patte-pelu masculin: Homme qui va sournoisement à ses fins sous des apparences d'honnêteté. On dit aussi ‘patte-pelue’ au féminin, même en parlant d'un homme. Vieux”; *Dictionnaire de l'Académie*, huitième édition, 1932-1935.

J'ose à peine l'écrire pour le public choisi de *Ponti/Ponts*, mais le lexique du français n'est pas un ensemble déterminé, fini et fermé, comme on veut nous le donner à croire. Bien malin celui qui peut ou ose dire que tel ou tel mot n'existe pas (ou n'a jamais existé) en français (comme mon cher *pelu*), sauf naturellement si sa forme graphique ne permet pas d'en envisager l'existence (ainsi *bcdfg* n'a sûrement jamais existé).

Là encore, les marchands se trahissent eux-mêmes en voulant, comme on dit, mettre du sucre sur le miel! On a vu que le scrabble a conduit à lancer sur le marché de nouveaux dictionnaires (première bonne affaire!). En outre, pour faire mieux marcher ce commerce déjà fructueux, on a persuadé ces gogos de joueurs qu'ils doivent absolument utiliser, comme outil de référence, des dictionnaires actualisés chaque année. Comme pour le beaujolais, on annonce donc désormais que le dictionnaire nouveau est arrivé! Bien entendu, de telles annonces sont relayées par les organes de presse où, par le plus grand des hasards, paraissent, avant ou après, des encarts publicitaires pour ces produits (les journaux eux-mêmes sont parfois la propriété de ceux qui possèdent aussi les maisons d'édition).

Par ces actions et ces campagnes de presse, on perpétue la mythification des dictionnaires. On publie désormais, comme pour les promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur, la liste des termes auxquels la nouvelle édition (celle de l'année!) accorde la nationalité française et ouvre donc toutes grandes, de ce simple fait, les portes du scrabble, des "Chiffres et des lettres", voire du Championnat du monde d'orthographe. Ce que les marchands se gardent bien de dire, en revanche, c'est que, pour garder, en gros, la mise en page de la précédente édition et donc limiter les coûts d'impression, ils enlèvent de la nouvelle édition du dictionnaire un ensemble équivalent de mots, qui se voient ainsi retirer leur nationalité française, du jour au lendemain, sans avoir en quoi que ce soit démerité. On s'attarde longuement sur les termes qui entrent dans la langue française, mais on est très discret quant à ceux qui en sont chassés, bien entendu sans la moindre raison avouable!

Comment un mot devient-il français?

Les faits précédents amènent à élargir cependant le débat à la fois sur le plan historique et sur le plan méthodologique.

L'aspect historique est le moins important, car il est le plus connu. Le 'bon usage' et le 'bon goût' ont conduit, dans l'histoire de la lexicographie française, à faire une part sans cesse réduite au fil du temps, aux termes qui ne concernaient pas de façon un peu directe les catégories supérieures de la société urbaine de la France.

Il y a là, *mutatis mutandis*, une purification lexicale qui s'apparente à celle qui s'est opérée dans la grammaire. Dans l'histoire des dictionnaires français, ce processus est illustré, dès le départ de la tradition, par les différences entre le *Dictionnaire* de RICHELET (1680) ou le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), qui, l'un et l'autre, recensent essentiellement le lexique de la bonne société urbaine, et le *Dictionnaire universel* de FURETIÈRE (1690), plus ouvert aux divers vocabulaires (techniques, familier, exotique). Toutefois, à l'époque moderne, la terminologie conduit à la création, consciente et volontaire, de termes, qui, en quelque sorte, acquièrent la légitimité dès le début de leur existence. J'y viendrai.

L'aspect méthodologique est plus intéressant; il est moins évident et surtout il va me conduire à trahir quelques secrets de la lexicographie que ce milieu professionnel ne me pardonnera pas facilement d'avoir révélés.

Remarque liminaire. Bien entendu, on aura compris que les zones d'incertitudes majeures ne concernent pas le lexique de base (le français fondamental si l'on veut); je parlerai donc ici surtout des 'marges' que constituent les mots techniques, régionaux ou exotiques, les emprunts, les termes relevés dans les récits de voyages, etc. Nul scrabbleur ne s'interroge pour savoir si *platane*, *moutarde* ou *mouton* sont ou non 'français', alors qu'il peut le faire pour *ewe*, *curry* ou *yak*. Au problème de la 'nationalité' de tels mots s'ajoute alors celui de leur orthographe, souvent également aléatoire, mais capital au scrabble.

Un exemple. Dans sa thèse sur les termes de voyage en français (1963), Raymond ARVEILLER relève, en un demi-siècle, quatorze graphies différentes du mot *chacal*¹⁸ qui, pourtant, ne semble pas poser trop de problèmes! C'est BUFFON qui, on ne sait pourquoi, suivant CHARDIN, a fait le choix de *chacal* qui est, selon ARVEILLER, un emprunt à un parler persan. Nous avons sans doute échappé

¹⁸ Raymond ARVEILLER, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, D'Artrey, 1963, p. 170.

de justesse à *chat-cal* sur le modèle de *chat-tigre* ou de... *chat-huant*! Hélas, on n'a pas conservé l'exotique *schekal* que les scrabbleurs auraient pourtant bien préféré, car il aurait permis de caser l'encombrant *k*!

Mon mystérieux *écoumène* du début pourrait aussi faire le bonheur des amateurs de scrabble en mal de termes offrant la lettre *k*. Je m'attarde un instant sur cet exemple car il illustre, par ailleurs, deux dangers majeurs qui caractérisent la lexicographie, comme on va le voir, la compilation et l'inadvertance.

Mes recherches dans le TLF ont été vaines, quoique j'aie, par acquis de conscience, risqué un très improbable *oekumène*, qui a été refusé lui aussi par le TLF informatisé:

oekumène n'a pas été trouvé dans une entrée du TLF. Le logiciel a donc décidé d'activer son correcteur d'erreurs pour rechercher **oekumène** et les mots apparentés dans **tout le texte** du TLF; **oekumène** n'a été trouvé nulle part dans le TLF. Aucun mot apparenté n'a été trouvé.

Abandonnant la recherche informatisée automatique, j'ai, en dépit de ces remarques, trouvé, pour finir:

OEKOUMÈNE, subst.masc. **GÉOGR.** Espace habitable de la surface terrestre, tout ou partie. *Une civilisation mondiale, la civilisation des terriens, épandue sur l'oekoumène* (L. FEBVRE, *Face au vent*, [1946] ds *Combats*, 1953, p.36). *La forêt se grignote; les clôtures s'élèvent dans les montagnes; les marais se dessèchent. La Hollande expulse la mer; les polders étendant leurs dessins géométriques à la côte – partout l'oekoumène se dilate. Un front pionnier attaque allègrement l'espace vierge* (MEYNIER, *Paysages agraires*, 1958, p. 146).

Prononc. et Orth.: [ekumèn], [ø-]. MARTINET-WALTER 1973: [e-], [ø-] (7/8). *Lar. Lang. fr.*, *Lexis* 1975: *écoumène*, *oe-*. **Étymol. et Hist.** 1858 *oecuménée* géogr. (*Notice pour la carte de l'Océanie jointe à l'Atlas de MM. Dufour et Dyonnet, publié par les éditeurs Paulin et le Chevalier* ds LITTRÉ *Add.* 1872); 1903 *oecumène* (*Nouv. Lar. ill.*); 1911 *oecoumène* (*Lar. mens.*, p.92). Empr. au lat. d'époque impériale *oecumene* "la terre habitée", lui-même du gr. ἡ οἰκουμένη [s.-ent. γῆ], part. passé fém. subst. de οἰκεῖν "habiter", v. aussi *oecumenisme*.

On pourrait prolonger encore les recherches, mais la consultation de Google me donne à penser que les graphies de type *oek-* sont empruntées à l'allemand où le kappa du grec est toujours transcrit par *k-*, alors qu'il n'en

est jamais ainsi en français où cette même lettre grecque est toujours transcrite par *c-* (pour le mot grec *oikos* “économie”, “écologie”, etc.). Je ne retiendrai de tout cela que deux faits: d’une part, la graphie ne doit pas être fixée de façon anarchique et ces graphies en *k* pour *oekoumène* sont parfaitement aberrantes vu les habitudes graphiques du français. Le second point plus important est que le FEW, en dépit de ses modalités de rédaction, ignore des sources lexicographiques antérieures majeures (LITTRÉ (add.) et LAROUSSE), mais surtout omet des emplois du terme au sein même du TLF. À qui se fier?

Je laisserai donc de côté ces détails comme aussi les problèmes de cuisine interne de la ‘dictionnairique’ pour aller au point essentiel: comment un auteur de dictionnaire choisit-il un terme non recensé, quelles que soient les raisons de cette non-prise en compte, pour lui accorder le privilège de la nationalité lexicale française. Soyons clairs, les lexicographes, dans ce type de travail, pratiquent une technique (on va voir pourquoi je n’ose dire une science!) qui repose en fait, essentiellement, sur une méthode, la compilation, elle-même exposée à deux risques majeurs, le hasard du choix et l’inadvertance de la lecture.

La compilation

Elle est double et concerne aussi les grammaires, même si les grammairiens montrent souvent plus d’esprit critique que les auteurs de dictionnaires.

Les lexicographes compilent, en premier lieu, bien entendu, les dictionnaires antérieurs. Depuis qu’il y a des dictionnaires, ils se copient les uns les autres! Aux origines mêmes de la tradition lexicographique française, la parution, en moins d’une quinzaine d’années, entre 1680 et 1694, des trois premiers dictionnaires (RICHELET, FURETIÈRE, Académie française) a déjà posé le problème du plagiat et fait naître des querelles.

L’exemple du mot *créole* est significatif.

Le *Dictionnaire* de FURETIÈRE est le premier à relever en 1690, le terme, sous la forme *criole*, en le glosant ainsi: “C’est le nom que les Espagnols donnent à leurs enfants nés aux Indes”. Rien de plus exact; le premier dictionnaire espagnol-latin à noter le mot, sous la forme *criollo*, le définissait ainsi, en latin, avec autant de concision que de justesse: “*Indus patria, Hispanus genere*” (= Indien par la patrie, Espagnol par la race). Pour des rai-

sons historiques et sociales (la principale étant le manque de femmes européennes), le sens du terme a évolué de diverses façons selon les territoires, désignant ultérieurement, de ce fait, tantôt des Blancs exclusivement (comme aux Antilles françaises), tantôt des non-Blancs, donc des Mulâtres ou des Noirs (à l'exclusion des Blancs comme à Maurice), tantôt des Blancs, des Mulâtres et des Noirs (à condition toutefois qu'ils soient nés dans le pays, comme à la Réunion ou aux Seychelles). La définition de FURETIÈRE, parfaite en 1690, a été reprise dans la suite, sans la moindre révision, par tous les dictionnaires français, le premier dictionnaire à en donner une nouvelle, actualisée, n'étant publié que près de trois siècles plus tard.

Le second type de compilation concerne les corpus, c'est-à-dire les ouvrages non lexicographiques que dépouille le lexicographe qui entend ne pas recopier simplement ses prédécesseurs et se met en quête de mots nouveaux. On a vu, à propos de *chacal* qu'un beau jour, un auteur, qui n'est pas un lexicographe (BUFFON en la circonstance), choisit pour un terme une forme qui va devenir définitive, non du fait de la compétence lexicographique de l'auteur en cause, mais, au mieux, de son autorité scientifique dans un tout autre domaine.

Le *Trésor de la langue française* (TLF) est une entreprise qui, en principe, a dû échapper au risque de l'inadvertance¹⁹, puisque tous les ouvrages retenus ont été saisis électroniquement en vue d'un dépouillement ultérieur, également électronique. L'inadvertance devrait donc en être exclue, encore qu'on ne puisse pas en être totalement sûr, compte tenu de l'époque où ce travail de saisie a été effectué (manuellement, et non par scannérisation) et de l'archaïsme technique traditionnel du CNRS en matière d'informatique. La lecture de l'introduction du TLF évoque en effet la période antédiluvienne du traitement informatique des textes. Notons-y une seule expression qui nous renvoie à la "perforation intégrale" (p. XXV) et donc aux "perfo-vérif." d'antan (= perforateurs-vérificateurs), les O.S. (= ouvriers spécialisés) de l'informatique de cette époque.

Je ne me prononcerai pas sur les modalités de dépouillement et, le cas échéant, sur les inadvertances du TLF qui, de toute façon et tel qu'il est, constitue un outil de recherche extraordinaire. En revanche, le problème des textes retenus, si vaste qu'ait été le corpus traité, ne peut que se poser, puisqu'on ne pouvait prendre en compte qu'une infime partie ("sélection") de l'imprimé, littéraire (80% du corpus) et technique (20%), de la pé-

¹⁹ On a vu, pour *oecoumène*, qu'il n'en est rien et que le TLF peut faire des omissions à propos de données qu'il fournit pourtant lui-même!

riode en cause (les XIX^e et XX^e siècles). Pour la littérature, de toute évidence, on s'est, selon la grande tradition qui va de RICHELET à LITTRÉ, essentiellement référé à nos chers 'grands auteurs'. La chose est très clairement dite dans l'introduction du TLF: "Pour la sélection des textes littéraires, un seul principe a été retenu: le principe d'autorité" (p. XXIII). Les choix sont, en fait, ceux des auteurs de manuels connus de littérature française (BOIS-DEFRE, BÉDIER, THIBAUDET, etc.)

Même si les risques sont moindres pour un cas comme celui du TLF, dans le passé, toutes les entreprises lexicographiques ont été exposées à l'omission (de textes majeurs ou intéressants) et à l'inadvertance (dans le traitement du détail des textes compilés).

Je ne sais quel auteur a écrit, fort pertinemment, que, dans l'histoire du monde, "le balai et la chaise percée ont fait la critique des documents". Nous verrons plus loin qu'une des faiblesses majeures de l'histoire 'officielle' de la langue tient en particulier aux datations qu'elle propose. Dans le domaine du lexique, on entre presque dans le domaine de l'irrationnel, car bien malin ou plutôt bien imprudent est celui qui se risque à affirmer qu'avant une date qu'il propose à partir d'une attestation donnée qu'il a relevée, le terme en cause n'est jamais apparu dans l'imprimé français. De tels recueils de datations, si utiles qu'ils puissent être, doivent être considérés avec la plus grande prudence et regardés comme des états incertains et provisoires.

Raymond ARVEILLER a passé les dernières décennies de sa vie à traquer les erreurs de datation et à proposer dans ses "Notes d'étymologie et de lexicologie" des attestations et des datations nouvelles, tant pour le FEW que pour les *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*. Il a consacré à ces questions de multiples articles et beaucoup de ses notes sont probablement demeurées inédites. En effet, toutes les boîtes à chaussures de la famille ARVEILLER ne suffisaient pas à contenir les fiches de rectifications de datations qu'il accumulait. Il faut assurément, et sa propre modestie en est une preuve supplémentaire, une extraordinaire confiance en soi (en son savoir, en son sérieux, en son travail, etc.) pour oser écrire que tel terme n'est pas attesté en français avant telle ou telle année. Affirmation que peut démentir, à tout moment, un simple coup d'œil dans un livre antérieur ouvert au hasard! Le cas de *pelu* l'a illustré et je n'y reviens pas.

Il est probable que, dans le domaine des vocabulaires marginaux, la grande majorité des datations est fautive

et que la plupart des termes apparaissent à des dates antérieures à celles qui sont habituellement avancées. Il en est autrement dans le domaine grammatical où, au contraire, les structures continuent souvent à être en usage très au-delà des périodes où elles sont réputées avoir disparu.

L'inadvertance

Les lexicographes ne lisent pas toujours les bons textes (le hasard évoqué ci-dessus!), mais, en outre, ils ne font pas toujours preuve d'une égale vigilance. Suivant l'heure de la journée, l'arrivée d'un visiteur, l'état de santé ou de fatigue, nombre d'inadvertances peuvent se produire. Un dessert de trop, un café en moins, une légère somnolence postprandiale ou une visite inopinée ont pu priver, de façon définitive, un terme de la nationalité française, en provoquant une distraction momentanée du compilateur. Ce point est plus grave que le précédent où la lexicographie peut toujours plaider l'impossibilité de procéder autrement puisqu'on ne peut songer à dépouiller tout l'imprimé.

J'ai pris conscience de ce fait dans la mesure où, ayant envisagé de faire la thèse complémentaire de ma thèse d'État sur le *Voyage à l'Île de France* de Bernardin DE SAINT PIERRE (publié en 1773), j'ai beaucoup travaillé sur ce texte. L'auteur avait envisagé d'en donner, vingt ans plus tard, une nouvelle édition dont j'ai retrouvé les manuscrits au Havre, sa ville natale. Sans que mon projet prenne la forme d'une thèse (on avait, entre temps, supprimé la thèse complémentaire), j'ai publié cette seconde édition avec des notes abondantes en 1986. Leur rédaction m'a conduit à étudier de près l'ensemble de l'œuvre de Bernardin DE SAINT-PIERRE, car ce séjour à l'Île de France a été déterminant pour toute sa carrière littéraire; de ce fait, j'ai examiné de près les termes de voyage ou les mots exotiques, nombreux dans ses livres, qui, souvent, ont été recensés par la lexicographie française, en raison même de l'importance accordée à cet auteur.

On constate d'abord, sans entrer dans le détail, que les œuvres ne sont pas forcément traitées en fonction de l'intérêt lexicographique qu'elles présentent réellement, mais plutôt de leur cote (parfois provisoire et, en tout cas, variable selon les époques) sur le plan littéraire. *Paul et Virginie* occupe ainsi une place que rien ne justifie en

fait, car il ne devait s'agir au départ que d'un épisode du *Voyage à l'Île de France* lui-même, qui est un texte bien plus riche. En outre, l'intérêt qu'offrent certains termes n'est souvent pas perçu par simple ignorance des réalités de la part du compilateur. Dans *Paul et Virginie*, un mot comme *habitant* (dans le fameux épisode de "l'habitant de la Rivière Noire") n'est jamais ni relevé ni expliqué, pas plus qu'il n'est glosé dans aucune édition ultérieure du roman, alors qu'**aucun lecteur n'en comprend, en fait, le sens exact**. En effet, l'*habitant* en cause n'est nullement, comme le croient tous les lecteurs, éditeurs et commentateurs successifs, "celui qui habite à la Rivière Noire", mais un "exploitant agricole" qui ne réside pas nécessairement en ce lieu, mais y possède une *habitation*; *habitation* et *habitant* ont, dans le français colonial, dès le XVII^e siècle, un sens particulier que les dictionnaires ne relèvent que rarement pour le premier, jamais pour le second²⁰. Je ne puis entrer ici dans le détail (on peut, le cas échéant, se reporter à mon édition de 1986²¹), mais on constate, par exemple, une totale anarchie dans le traitement des noms d'arbres exotiques dont l'auteur mentionne la présence à l'Île de France.

Une confusion amusante qui illustre ces problèmes pour conclure ce point. Bernardin DE SAINT-PIERRE, dans ses textes originaux (avant les 'réécritures' des éditions modernes), comme tous les auteurs du XVIII^e siècle, a une orthographe fantaisiste à nos yeux (je ne parle même pas de celle de ses manuscrits!). Dans son *Voyage* (1773) comme dans *Paul et Virginie* et comme dans *Les Études de la nature*, il écrit toujours le mot *poulpe* (*octopus* ou, si l'on veut, *pieuvre*) sous la forme *polype*. De ce fait, un de ses commentateurs, dont je tairai le nom par respect pour sa mémoire, explique savamment au lecteur qu'il s'agit là d'un "animal marin élémentaire de structure simple"²². Le malheureux critique avait tout simplement cherché *polype* dans le dictionnaire pour rédiger sa note!

Il est un peu inutile d'insister davantage pour marquer ce que peut avoir d'aléatoire l'entrée de tel ou tel terme de ce genre dans les dictionnaires. Je ne prendrai qu'un exemple car, là aussi, il résulte d'une de mes expériences du jeu de scrabble. La lettre *w* n'est pas facile à placer et tous les pratiquants, même les plus novices, connaissent les rares mots français DU dictionnaire où figure cette lettre, du *wapiti* au *wu*. Novice en la matière, j'ai tenté de placer un jour le mot *ewe*, qui est le nom d'une langue largement en usage au Bénin et au Togo. Qu'avais-je tenté là! "On me le fit bien voir", comme à l'âne de la fable.

²⁰ Cf. Robert CHAUDENSON, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 1974 et *La créolisation: théorie, implications, applications*, Paris, l'Harmattan, 2003.

²¹ Robert CHAUDENSON, nouvelle édition augmentée du *Voyage à l'Île de France* de Bernardin DE SAINT-PIERRE (publié en 1773), Maurice, Édition de l'Océan Indien, 1986.

²² Cf. *Ibid.*, p. 382.

Dictionnaire en main, on me PROUVA que le mot *ewe* n'était pas français. Je veux bien après tout, mais alors qu'on m'explique pourquoi *wolof* est, en revanche, français. Qu'a donc le *wolof* que n'a pas l'*ewe*? Ils ne sont pas plus langue officielle d'un État et n'ont pas plus de locuteurs l'un que l'autre. La seule différence est qu'un beau jour, par le plus grand des hasards, un lexicographe a inclus *wolof* dans son dictionnaire et que les autres ont suivi, alors que l'infortuné *ewe* n'a pas eu la même chance. En fait, les seules vraies victimes de cette injustice lexicographique sont les joueurs de scrabble, car *ewe* réglerait à peu près, avec élégance et efficacité car les lettres *e* sont nombreuses dans le jeu, tous les problèmes de placement de la lettre *w*! *A contrario*, ce pourrait toutefois être une bonne raison de lui refuser la nationalité française, car alors où serait la difficulté et donc le mérite de placer ce redouté *w*?

Qui sont les légitimes gardiens du temple?

Si les gardiens du temple de la sainte langue française veillent jalousement sur les inventaires lexicaux pour y régler entrées et sorties, la néologie est aussi en cause. Le domaine où s'établissent les rivalités les plus vives et les plus grands risques de schismes est sans doute la terminologie, domaine dans lequel une langue doit inévitablement, si sacrée qu'elle soit, se montrer novatrice mais qui constitue un enjeu idéologique important. La question de la création terminologique en français s'inscrit dans un problème plus vaste et qu'on pourrait résumer en une question simple et claire: "À qui appartient la langue française?".

La contestation du monopole linguistique des Français

Cette interrogation n'est pas nouvelle de ma part, même si nul ne semble très pressé d'y répondre, du côté français en tout cas. J'ai fait d'ailleurs état de ce point de vue dans une résolution que j'ai proposée le 6 novembre 2002, lors de la réunion, tenue à l'Université de Paris 3, dans le cadre de la Rencontre des réseaux de langues de l'AUF sur le thème "Des réseaux de recherche aux stratégies de formation". Comme le texte est très bref, je n'ai pas trop de scrupules à le reproduire ici:

Si au sein de l'ensemble francophone sont désormais officiellement reconnues la pluralité et la diversité des langues, la langue française elle-même est souvent l'objet de représentations passées qui compromettent la diffusion du français et altèrent parfois les relations avec les francophones de cet espace.

La langue française n'est pas la propriété exclusive des Français et le français de référence est une construction arbitraire qui résulte essentiellement de la synthèse de travaux scientifiques ou normatifs qui se fondent pour l'essentiel sur la langue écrite ou même littéraire.

La francophonie doit impérativement prendre en compte les normes endogènes de la langue française, tout en engageant une réflexion sur les modalités d'action qui pourraient empêcher, dans une telle stratégie, la balkanisation des vocabulaires de spécialités et surtout la rupture de l'intercompréhension entre les diverses variétés du français.

Je me souviens que l'allusion aux "vocabulaires de spécialités" a été un ajout proposé par mon ami, André CLAS (ce qui ne m'a pas étonné de sa part!). Je ne sais trop quel a été le sort de ce texte qui, pourtant, avait été unanimement approuvé par l'assemblée des réseaux. On ne peut donc me retirer le mérite, bien mince, d'avoir de la suite dans les idées! Souvent dans la suite, j'ai eu l'occasion de revenir sur cette question, tant le comportement des Français peut se révéler arrogant, mais surtout absurde.

La loi Toubon, votée le 4 août 1994, fournit, sans qu'on l'ait voulu, une excellente occasion d'éclairer cette question. Cette loi qui, notons-le en passant, n'est guère respectée pas même dans l'administration française, impose, pour les textes administratifs, l'usage d'un vocabulaire français 'officiel'. Dans ces circonstances et à cette fin, il a donc fallu rédiger et éditer un *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*.

Issu des travaux des multiples commissions de terminologie des ministères français (chacun a la sienne), ce dictionnaire, outre les aberrations qu'il contient, a un vice bien plus grave à mes yeux. Comme on le verra, il prend très souvent le contre-pied des propositions québécoises en matière de terminologie, alors qu'on ne cesse de vanter l'harmonisation et la mise en synergie au sein de la francophonie. Or, les Québécois, par la force des choses et l'effet de leur Loi 101, se sont consacrés, bien plus que les Français et depuis bien plus longtemps, au développement terminologique de la langue française. Il

aurait été courtois, logique et intelligemment coopératif de retenir un certain nombre des termes qu'ils avaient créés et dont ils avaient usé avant nous et qui, souvent, étaient aussi convenables et parfois meilleurs, que ceux qui ont été proposés dans la suite par la France.

Ci-dessus, j'ai souligné, à propos des dictionnaires de langue française, l'importance du social dans le lexical; cette remarque est toujours d'actualité et on peut la faire, de nos jours, à propos de ce *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*. Si l'on y examine les vocabulaires du sport par exemple, on ne peut être que stupéfait de voir la place accordée au golf qui ne paraît pourtant pas être en France le sport le plus répandu. Si, comme on peut le penser, l'auteur a compilé les propositions des Commissions ministérielles de terminologie, force est de conclure que les distingués membres de la Commission du Ministère de la jeunesse et des sports fréquentent davantage les *greens* que les jeux de boules des bistrotts, les terrains de *foot* ou les *play grounds* des banlieues. C'est, après tout, leur droit, mais cela perpétue néanmoins, dans l'innovation terminologique, une tradition lexicographique qui remonte au XVII^e siècle (ce n'en est que mieux aux yeux de certains!). Le vrai et seul problème est que tout donne à penser que les membres de cette Commission sont meilleurs golfeurs que terminologues! Dans ce dernier domaine, leur 'handicap' apparaît en effet très lourd.

Le vocabulaire de ce sport constitue environ 40% des termes sportifs contenus dans l'ouvrage. Ce choix est un peu étrange, je viens de le dire, mais le plus important est ailleurs. En effet, sur le plan proprement terminologique, deux aspects apparaissent nettement.

D'une part, une certaine indigence proprement néologique. On y procède essentiellement par des traductions littérales absurdes des mots anglais qu'on prétend éviter. On impose ainsi *aigle* pour *eagle* ou *oiselet* pour *birdie*, etc. L'innovation proprement terminologique est donc nulle. Autant garder les termes anglais, éventuellement en les francisant à la Marcel AYMÉ (sur le modèle de *bif-tèque* ou de *coquetèle*).

Seconde remarque, plus importante. On évite systématiquement les termes utilisés par les Québécois. Pourquoi proposer, par exemple, de dire en français *chien de fusil* pour l'anglicisme *dog leg* ("trou dont le tracé dessine un coude très accentué"), tout en signalant que "les termes *allée coude* et *trou coude* sont également utilisés au Canada"²³. Les termes québécois me semblent, en

²³ *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, Paris, Documentation française, 1994, p. 37.

effet, bien meilleurs que le terme officiel choisi qui, en français moderne, est désuet, hors de l'expression "dormir en chien de fusil". Qui sait, de nos jours, ce qu'est exactement un *chien de fusil*? J'ajoute que dire "au Canada" et non "au Québec", me paraît une mesquinerie inutile ou, plus grave encore, une ignorance de la sensibilité des Québécois à l'égard d'une telle formulation.

On trouve mieux encore avec l'article "par":

par n.m., Domaine Sport/golf. Définition "Nombre de coups considéré comme la référence sur [je préfère "pour" à "sur", mais enfin...] un trou. Note: le terme utilisé au Canada [même remarque que plus haut] pour le *par* est "la normale". Anglais: par.

On voit qu'on déroge au principe fondateur d'éviter l'emprunt anglais pour la seule satisfaction de ne pas user du terme (québécois) de *normale* qui semble pourtant excellent.

Il n'aurait donc pas été mauvais, avant la publication de ce *Dictionnaire des termes officiels*, de recueillir à son propos quelques avis compétents. La simple consultation de la couverture du livre et de sa quatrième de couverture laisse rêveur. Sur la première, on trouve, d'une façon qu'on a sans doute jugée ingénieuse et percutante, les définitions des mots qui forment le titre même du livre. Pour *des* ("Dictionnaire des termes"), on lit donc "*article masc. et fém. pluriel*". Fournir pour ce terme, en pareil cas, une telle définition n'aurait pas été pardonné à un élève de cours moyen deuxième année, à l'époque où l'on savait encore la grammaire et où l'on faisait de "l'analyse grammaticale".

En effet, dans cet emploi, *des* (< "de les") est un article contracté et, comme tel, il est, en outre, à classer sous "de" dans un dictionnaire! Sur la quatrième de couverture, on lit: "Doter la langue française de termes inventifs [sic], telle est la tâche des commissions de terminologie". Enrichir la langue, soit; mais encore ne faut-il ne pas trop la malmenier. "Inventif" est ici tout à fait impropre, car cet adjectif ne peut qualifier que celui qui a le don d'inventer ou qui est fertile en ressources. On voit mal comment un mot pourrait présenter ces caractères. Peut-être a-t-on voulu dire 'inventés', mais de pareilles approximations ne laissent pas d'inquiéter sur la couverture d'un tel ouvrage. On ne peut s'empêcher de songer au grand Émile LITTRÉ qui, en toute circonstance, dit-on, gardait ses réflexes professionnels. Madame LITTRÉ le trouvant un jour au lit avec la bonne et s'exclamant "Émile, je suis

surprise de vous trouver là!” , l’entendit aussitôt observer, non sans esprit et à propos: “Pas du tout, ma chère! C’est nous qui sommes surpris! Vous êtes étonnée”.

De la simonie²⁴ lexicale

On comprend que de tels comportements des Français puissent agacer et que les Francophones non Français aient commencé à secouer le cocotier hexagonal.

Les Québécois ont naturellement été les premiers à le faire et, parfois, non sans vigueur. On ne doit pas toutefois se dissimuler que, dans les guerres lexicographiques menées au Québec, qui sont à certains égards aussi intestines, se cachent d’incontestables intérêts mercantiles. C’est ce qui justifie, dans le titre de cette section, l’usage du terme *simonie*, ce mot s’appliquant au commerce des objets sacrés.

En Afrique, avec les recherches qui, depuis une vingtaine d’années, se développent pour le français d’Afrique, se dessine un mouvement, différent et plus modeste et qui concerne surtout, là aussi, le domaine lexical et donc, encore et toujours, le dictionnaire.

Cet exemple a l’avantage d’illustrer à la fois le point en cause ici (à qui appartient la langue française?) et les aberrations si fréquentes dans les politiques française et francophone.

Le cas des dictionnaires dits ‘universels’ est intéressant (j’use du pluriel, car on en a fait une version électronique comme on va le voir), tant par la visée globalisante que par les modes de réalisation. L’AUPELF-UREF²⁵ (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) a fait financer, par le Ministère français de la Coopération, un *Dictionnaire universel*²⁶, qui a été publié en 1995 chez Hachette. Ce dictionnaire, dont le principe avait été décidé en 1991 lors du Sommet de Chaillot, contenait 110.000 noms communs et intégrait un certain nombre de termes en usage dans les français d’Afrique. Curieusement ce dictionnaire, pourtant dit ‘universel’, faisait référence de façon quasi exclusive à l’Afrique noire et non à l’ensemble de la Francophonie.

Le choix, en dépit de cette contradiction, qui éclate dans l’avant-propos, était prévisible puisque la référence à l’Afrique s’opérait en fait, pour l’essentiel, par l’ajout, à un corpus de dictionnaires du français classique, d’emprunts à l’*Inventaire du français d’Afrique* (l’IFA) réalisé, conjointement, à partir de 1975, par l’ACCT et l’AUPELF

²⁴ Le terme étant peu fréquent, rappelons que la simonie est le commerce de biens spirituels et, en particulier, de choses saintes!

²⁵ Devenue aujourd’hui Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

²⁶ Les auteurs de ce dictionnaire ignoraient sans doute, en choisissant un tel titre dans une intention très différente, qu’il reprenait le titre du premier dictionnaire du français publié par FURETIÈRE en 1690!

L'innovation scientifique était donc très modeste. L'opération se voulait d'ailleurs essentiellement pédagogique et le public visé devait être celui des écoliers africains comme le montrent, toujours dans le même avant-propos, les allusions multiples aux "conditions d'acquisition du français en Afrique", le faible prix de vente de l'ouvrage, qui devait en rendre la diffusion très large, justifiait l'importance du financement public.

L'opération, financièrement très lourde, n'a eu qu'une portée très limitée, pour ne pas dire insignifiante²⁷; le prix du dictionnaire, quoique réduit dans le Sud, était, de toute façon, exorbitant pour tout élève africain. Pour ce qui me concerne, je n'ai jamais vu ce dictionnaire dans les mains d'un écolier africain (mais cela ne prouve pas grand-chose). En tout cas, cet ouvrage dans lequel on voyait, non sans naïveté, la pierre angulaire d'un renouveau de l'enseignement du français en Afrique, n'a jamais été réédité (s'il a jamais été vendu!). C'est donc un éléphant blanc (ou rose!) de plus dans le zoo, déjà riche, de la francophonie²⁸.

En 1997, a été mis en ligne, par Hachette Édicef, un succédané de ce premier ouvrage sous le titre *Dictionnaire Universel Francophone*; moins important que le premier, il comporte 95.000 mots, dont 10.000 "de l'univers francophone". Au titre près, ce texte est de toute évidence une réutilisation, modeste et peu coûteuse, du précédent, puisque le texte était déjà saisi sur ordinateur. Si l'on en juge par l'évaluation que fournit un site Internet qui recueille l'opinion de ceux qui consultent les ouvrages, ce *DUF* obtient une note de 3,6 sur 10 (la notation se fait de 1 à 10), ce qui est modeste, mais peu pertinent puisque seuls trois lecteurs se sont exprimés!

Ce *Dictionnaire universel* me fait irrésistiblement penser, par son titre même, à ces Expositions du même nom qu'on tenait à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. On ne l'a sûrement pas fait exprès (il y faudrait trop d'esprit!) et c'est sans doute là une simple malice du hasard. On se souvient que dans ces expositions, dites 'universelles', on consacrait, en effet, toujours un espace à l'Afrique noire coloniale. Dans le lieu qui lui était accordé, on construisait quelques cases de feuillages où l'on installait des Africains et des Africaines en costume exotique pour le divertissement du bon peuple européen. De la même façon, dans le vaste espace lexical du français (plus de 100.000 items), on a admis quelques dizaines ou centaines de termes africains, dans une visée qui, comme l'autre, est essentiellement folklorisante.

²⁷ On pourrait reprendre mot à mot les constats faits dans l'audit du programme "Le français dans la vie internationale". Nul ne sait (sauf un ou deux initiés et Hachette...) combien a coûté cette opération qui, clairement, n'a servi à rien. Dans les deux cas, des voiles pudiques sont jetés sur les bilans de ces actions.

²⁸ Il ne faut jamais désespérer et les stocks de ce dictionnaire de 1995 ont sans doute été liquidés grâce à une opération réalisée en 2009 au Bénin. L'opération "Un dictionnaire par enseignant!" prévoit en effet la distribution de 30.000 exemplaires du *Dictionnaire Universel* édité par Hachette [en 1995!] et offerts par la Fondation Lagardère.

La folklorisation pose davantage de problèmes. Même si l'on commence à admettre, non sans réticences et réserves, que le français va peut-être un peu au-delà des limites que lui a fixées autrefois Émile LITTRÉ, on ne réfléchit guère, en fait, aux modalités de choix et d'intégration de ce 'quota' de termes 'francophones' (entendre des français d'Afrique ou d'ailleurs) qu'on accueille ainsi dans LE dictionnaire français, fût-il 'universel'.

Courriel ou mél?

Alors que la Loi Toubon et le *Dictionnaire* datent de 1994, donc sont antérieurs à la création, en France, de la Commission générale de terminologie et de néologie, la responsabilité de cette dernière est, en revanche, incontestable dans l'affaire de *courriel/mél* que je vais évoquer ici. Elle souligne en outre que, dans tout cela, ces comportements, que je juge regrettables, reçoivent le soutien et même l'aval des autorités françaises les plus officielles, même si ces dernières ne sont sans doute ni informées, ni préoccupées du détail des faits (ce qui, à mes yeux, ne constitue pas une excuse!).

La sottise prétention des Français à tout régenter, seuls et de façon exclusive, dans la langue française, pour le présent comme pour le futur, est illustrée de la façon la plus caricaturale par l'affaire de la création d'un équivalent français de *e-mail*. Je m'honore d'avoir joué un rôle modeste dans cette affaire, en particulier, en dénonçant ce scandale très publiquement, en présence même de Monsieur DE BROGLIE, lors d'une réunion au Centre de conférences de l'avenue Kléber, en 2001 me semble-t-il.

Résumé des faits dans un détail qu'on pourra juger excessif mais qui me paraît indispensable. Avant même que se pose le problème du choix d'un terme administratif pour désigner ce que les anglophones ont nommé *e-mail*, j'avais connaissance, par mes relations suivies avec le Québec, du terme *courriel*, que les Québécois avaient adopté pour traduire ce mot. Ce choix m'avait paru excellent, à la fois par sa transparence sémantique du terme (une sorte de mot-valise pour *courrier-électronique*) comme par les possibilités dérivationnelles qu'il offre (*courrier/courrieler*). Certes j'avais quelque crainte quant aux réactions du côté français, vu les comportements antérieurs (*Dictionnaire* de 1994!), mais on pouvait espérer voir ce néologisme si réussi adopté par les Français.

Il n'en a rien été! Le choix initial par la France du mot *mél* m'a néanmoins étonné, quoiqu'on y retrouve cet absurde parti-pris de s'affranchir de l'influence de l'anglais, en suivant, en même temps, cette langue de la façon la plus servile, comme lorsque, pour éviter, dans le vocabulaire du golf, si cher à nos terminologies, *birdie* ou *eagle*, on leur donne, comme équivalents français, *oiselet* ou *aigle*!

Le choix français a été rendu officiel par un texte du 2/12/1997 dont je cite quelques extraits hautement significatifs, en notant au passage qu'en 1994, le *Dictionnaire* ignorait encore jusqu'à l'existence du courrier électronique:

La commission générale de terminologie et de néologie s'est penchée sur la traduction française de l'anglo-américain *e-mail* et en particulier sur le symbole à utiliser [...] Le symbole retenu est **MÉL** [en gras dans le texte]. [...] La commission générale a adopté un certain nombre de dénominations: [...] message électronique [désigne] le document. [...] L'Académie française vient d'approuver ces propositions qui seront publiées prochainement au Journal officiel.

On a peine à croire qu'on puisse voir imposé, comme graphie officielle approuvée par les plus hautes instances académiques, un mot *mél* (avec un accent aigu!). Une des règles absolues du français est, en effet, qu'un *é* (*e* fermé) est impossible devant la liquide *l*, finale de syllabe, comme on le constate dans tous les mots où se présente cette séquence. Dans *ciel*, *miel* ou *fiel*, non seulement *e* est toujours ouvert (*è*), mais il n'y a jamais d'accent (et surtout pas d'accent aigu). Dans cette ignorance inouïe, on distingue toutefois la raison possible d'une proposition si aberrante: peut-être a-t-on voulu, pour l'inévitable verbe dérivé (comme *faxer* issu de *fax*), éviter la confusion avec *mêler* qu'aurait suscitée le mot *mel* (sans accent). Je ne vois pas d'autres raisons quoique la rationalité de la chose m'échappe, puisque le verbe *mêler* a un accent circonflexe qui, de toute façon, distingue le terme de *mél* (sans accent) comme de *mél* (avec un impossible accent aigu), quoique peu de locuteurs, dans l'usage courant actuel, distinguent, dans cette affaire, les *é* fermés des *è* ouverts. Passons!

Un point essentiel est que, dans ce texte, aucune mention n'est faite du mot *courriel* dont l'usage était pourtant déjà, depuis longtemps, généralisé au Québec. Personnellement, j'ai, dès le départ, systématiquement usé de ce

terme et mené une campagne modeste mais incessante, en tous lieux et en tous temps, contre ce monstrueux *mél.*

L'histoire n'est pas finie. Elle s'achève sur un gros mensonge ou, en tout cas, si l'on est d'un naturel indulgent, sur une éclatante mauvaise foi de la partie française. En effet, en juillet 2003 (donc au bout de près de six ans!), la Commission se range enfin dans la voie du bon sens, mais les termes, dans lesquels elle le fait, valent le détour:

Utilisé depuis un certain temps notamment au Québec, ce néologisme s'est progressivement répandu dans l'usage français pour désigner le courrier électronique, qu'il s'agisse du message lui-même, ou, par extension, de la messagerie utilisée.

Évocateur, avec une sonorité bien française, le mot "courriel" est largement utilisé dans la presse et concurrence avantageusement l'emprunt à l'anglais mail. La commission générale se range donc à la proposition québécoise désormais consacrée par l'usage, tout en maintenant la forme "courrier électronique" comme synonyme. En effet, dès 1997, elle avait publié comme équivalent français de e-mail, le terme "courrier électronique", qui reste parfaitement adapté.

Enfin, *Mél.*, qui n'a jamais été proposé comme terme équivalent de *e-mail*, reste utilisable comme symbole et jamais comme nom, devant une adresse électronique, de même que *Tél.* s'emploie devant un numéro de téléphone.²⁹

Ce texte mérite d'être commenté en détail, car il constitue un monument de mauvaise foi où, tout en cherchant, en apparence, la conciliation, on manifeste la volonté permanente d'avoir toujours raison, envers et contre tous... à la française, en somme!

Petit commentaire.

Le rédacteur de ce texte est si ému de devoir revenir sur la proclamation du 2 décembre 1997 qu'il en oublie de préciser de quel mot il s'agit (D'Austerlitz à Canossa, le parcours est difficile!). Le "depuis un certain temps" (en fait dix ans!) est plaisant et n'est pas sans rappeler une histoire de feu le comique français Fernand RAYNAUD. Elle mettait en scène un adjudant interrogeant de jeunes recrues sur le temps que l'affût du canon met à se refroidir après qu'on a tiré un coup. Les réponses des bidasses sont multiples et diverses (de deux secondes à trois mois), mais la vraie réponse, que personne ne trouve bien sûr et qui constitue la chute de l'histoire, est, comme ici, "un certain temps"!

²⁹ Cent termes français du vocabulaire technique, <http://www.culture.gouv.fr/culture/dgflf/terminologie/publications/100termes.pdf>, pp. 8-9.

Le “notamment au Québec” vise à montrer qu’on ne recule pas devant les seuls Québécois, mais qu’on cède noblement à une sollicitation générale qui se manifeste, en France même, dans la presse (ce qui me paraît totalement faux car *courriel* y est encore quasi inutilisé dix ans plus tard!). Le mot est, en fait, très spécifiquement québécois, au départ du moins.

La Commission se garde de noter que, si le mot *courriel* s’est “progressivement répandu dans l’usage français” (ce qui est également faux comme on vient de le voir!), c’est que les Français n’ont pas tenu compte de son injonction de 1997. En outre, si les mérites de *courriel* (“Évocatour, avec une sonorité bien française”) sont si éclatants, on se demande pourquoi la Commission n’a pas retenu le terme d’emblée!

On poursuit dans le même registre. Le texte de 1997, que celui de 2001 rend caduc, reste néanmoins “parfaitement adapté”! Nous sommes bien toujours les meilleurs, même quand nous sommes contraints de revenir piteusement sur nos choix! Bien que je ne nourrisse pas le fol espoir que mes critiques contre *mél* aient pu être entendues (je les avais plusieurs fois écrites et même communiquées en une circonstance publique à G. DE BROGLIE), j’observe qu’on s’efforce d’y répondre, non sans astuce, mais avec une totale mauvaise foi. L’argument pour justifier l’aberrante orthographe de *mél*. que j’avais dénoncée est l’invocation d’un parallèle avec *tél.*, dont on use devant un numéro de téléphone. Les deux cas sont, en réalité, sans aucun rapport. *Tél.* est clairement (avec ou sans point derrière) l’abréviation de *téléphone* qui a, lui, un accent aigu ‘normal’. De quel mot commençant par *mél*- ce *mél*. serait-il l’abréviation?

L’argument est de toute évidence fallacieux, même couvert par l’autorité de l’Académie française. En outre, la Commission comporte, dans ses membres, quelques linguistes. Aucun d’entre eux ne pouvait ignorer que l’usage de ce *mél.*, même limité au symbole précédant une adresse électronique, allait immédiatement entraîner la ‘substantivation’ du terme et l’émergence d’un verbe dérivé, exactement comme dans le cas de *fax*.

Le bon sens a fini, non sans mal, par triompher et la France, contrainte et forcée, a abandonné ce ‘maudit’ *mél* (je dis ‘maudit’ par référence aux Québécois, pour lesquels nous sommes souvent, et nous le fûmes en la circonstance, six années durant, les ‘maudits’ Français!). Nous avons en tout cas, montré une fois de plus notre manque total d’esprit de coopération francophone et

confirmé cette arrogance qu'on nous reproche si souvent et qui rend évident, une fois de plus, que nous nous jugeons les seuls propriétaires de la langue française. J'ajoute que non seulement *courriel* a permis, comme on pouvait le prévoir, de créer le dérivé verbal *courrieler*, mais qu'il a engendré, au Québec du moins, (mais peut-être en userons-nous à notre tour un jour), le terme *pourriel*, qui désigne joliment les *courriels* importuns et souvent porteurs de virus qui, de plus en plus, envahissent nos messageries électroniques.

Pour conclure: est-ce la faute à Rivarol?

Le cinquième chapitre de mon livre de 1989 intitulé *1989? Vers une révolution francophone?*³⁰, dont l'optimisme du titre a été démenti dans les deux décennies qui l'ont suivi, avait un titre sans équivoque: "Francophiles, francolâtres et francomanes".

La sacralisation de la langue française a naturellement des causes multiples dont certaines ont été à peine évoquées dans le présent texte. Au plan historique, qui serait naturellement central dans une étude plus ample, le français, dont le statut est, au départ, très minoré par rapport à celui du latin³¹, va largement, en France comme en Europe, bénéficier du déclin progressif de cette dernière langue. En même temps, la place éminente de la France, premier État d'Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles, tant au plan démographique que politique et culturel, suscite, puis conforte, l'émergence du français comme première langue de l'Europe, donc du monde connu.

On en arrive ainsi à cette situation paradoxale que dénonce, à la Révolution française, l'Abbé GRÉGOIRE³²; il constate avec amertume que, si le français est la langue "des tyrans et des cours", "au moins six millions de Français ignorent la langue nationale et [...] un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie"³³. Ce constat est celui de la plupart de ceux qui abordent cette question; selon le mot de TALLEYRAND, "la langue française étend chaque jour ses conquêtes au-delà des limites de la France", tout en "restant inaccessible à un grand nombre de ses habitants"³⁴.

RIVAROL, par le discours qu'il a donné en réponse aux trois questions posées, en 1783, par l'Académie de Berlin, incarne, en quelque sorte, l'image la plus sacralisée de la langue française. Rappelons, au passage, ces trois

³⁰ Robert CHAUDENSON, *1989? Vers une révolution francophone?*, Paris, L'Harmattan, 1989.

³¹ Rappelons que FRANÇOIS 1^{er}, par l'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), vise, en particulier, à imposer la langue française dans les actes de l'administration et de la justice.

³² Je lui conserve ici ce titre d'abbé qu'on lui donne toujours bien qu'il ait fini sa carrière comme évêque!

³³ Rapport du 16 prairial an II, cité in Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française*, Paris, A. Colin, 1966, t. IX, pp. 206-207.

³⁴ Cf. Robert CHAUDENSON, *1989? Vers une révolution francophone?*, cit., pp. 13-20.

questions, elles-mêmes très significatives: “Qu’est-ce qui a rendu la langue Française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu’elle la conserve?”.

RIVAROL répond longuement à la première question, ce qui dispense de le faire ici; il montre, non sans pertinence, qu’au fond, le français a vaincu sans péril mais non sans gloire, nulle autre langue européenne n’étant alors en état de lui faire une réelle concurrence.

On ne peut guère reprocher à cet auteur sa réponse à la troisième question, mais son point de vue sur la deuxième est intéressant et résume assez bien en une phrase sa réponse à la dernière interrogation: “Si la langue française a conquis l’empire par ses livres, par l’humeur et par l’heureuse position du peuple qui la parle, elle la conserve par son propre génie”³⁵.

Dans cette affaire, tout réside, symboliquement, dans l’usage d’un mot, ce qui nous ramène, comme souvent, au dictionnaire. RIVAROL use ici du terme “génie” dans le sens qu’il a dans le français littéraire classique (Nature, ensemble des aptitudes innées, des facultés intellectuelles, des dispositions morales). Quoique *génie* ait pour étymon *genius*, le sens est, en fait, proche de celui du latin *ingenium*. C’est le sens du mot quand Néron confie à Narcisse à propos de sa mère dans *Britannicus*: “Mon génie étonné tremble devant le sien”. L’usage à propos d’une langue (comme ici chez RIVAROL) est parfaitement attesté à l’époque classique et se prolongera dans la suite (cf. “Du moins le lecteur pénètre ici dans le génie de la langue anglaise; il apprend la différence qui existe entre les régimes des verbes dans cette langue et dans la nôtre”; CHATEAUBRIAND, *Paradis perdu*, 1836, p. VII, TLF s.v. “génie”).

On pourrait dire, un peu métaphoriquement, que la sacralisation de la langue française a tenu à ce que, pour la formule “le génie de la langue”, on est passé du sens classique à une signification plus moderne et qui n’est pas celle du texte soumis à l’Académie de Berlin; on prête à ce mot “génie” un sens plus actuel qu’il a parfois, dans d’autres contextes, et qui est celui d’“aptitude, faculté supérieures de l’esprit portées au-delà du niveau commun [souligné par moi]”. Ce tour de passe-passe lexical consacre aux yeux de ceux que je nomme “Francolâtres” et “Francomanes” – ou parfois, dans un autre contexte, plus politique, “Paladins de la Francophonie” – permet de fonder, à leurs yeux, une essence supérieure de la langue française dont les signes et les manifestations

³⁵ RIVAROL, *Universalité de la langue française*, Paris, Société du Mercure de France (“Collection des plus belles pages”), 1906, p. 25.

sont multiples et dont je n'ai, dans ce texte, évoqués que quelques éléments.

Si, depuis des siècles, la sainteté est reconnue sur la base des vertus éminentes de celles et ceux que l'on reconnaît comme saint(e)s, dans un passé plus lointain, la voie majeure d'accès à cette reconnaissance fut le martyre. Les plaintes incessantes au sujet des atteintes innombrables au statut de la langue française, des Jeux olympiques à la Communauté européenne en passant par l'ONU ou l'UNESCO laissent-elles présager que le français se prépare désormais à emprunter cette seconde voie d'accès à la sainteté?

Références

- AA.VV., *Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde. Synthèse des ateliers et contributions écrites*, Paris 12-14 juin 2008, Paris, AUF-OIF, 2008
- Académie française, *Dictionnaire de l'Académie*, Paris, J. B. Coignard, 1694
- Raymond ARVEILLER, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, D'Artrey, 1963
- AUPELF-UREF, *Dictionnaire universel*, Paris, Hachette, 1995
- AUPELF-UREF, *Dictionnaire Universel Francophone*, Paris, Hachette Édicef, 1997
- Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, 1966
- Robert CHAUDENSON, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 1974
- Robert CHAUDENSON, 1989? *Vers une révolution francophone?*, Paris, L'Harmattan, 1989
- Robert CHAUDENSON, *Mondialisation. La langue française a-t-elle encore un avenir?*, Paris, L'Harmattan, 2000
- Robert CHAUDENSON, *La créolisation: théorie, implications, applications*, Paris, L'Harmattan, 2003
- Robert CHAUDENSON, *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris, L'Harmattan, 2006
- Robert CHAUDENSON, nouvelle édition augmentée du *Voyage à l'Île de France* de Bernardin DE SAINT PIERRE (publié en 1773), Maurice, Édition de l'Océan Indien, 1986
- Jacques CHAURAND, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF ("Que sais-je?"), 1969
- CNRS, *Trésor de la langue française*, 16 volumes, Paris, CNRS
- Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, Paris, Documentation française, 1994
- Antoine FURETIÈRE, *Essais d'un dictionnaire universel*, Paris, (s.i.), 1684

- Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, Paris, 1690
- Maurice GREVISSE, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 1961
- Inventaire du français d'Afrique*, Paris / Montréal, ACCT / AUPELF, 1975
- Gabor KLANICZAY et Ildiko KRISTOF, "Écritures saintes et pactes diaboliques. Les usages religieux de l'écrit (Moyen-Âge et Temps modernes)", *Annales. Histoire. Sciences sociales*, vol. 56, n. 4-5, 2001, pp. 947-980
- Nizier DU PUITSPÉLU, *Littre de la Grand' Côte*, Lyon, 1894
- Pierre RICHELET, *Dictionnaire français*, Genève, J.-H. Widenhold, 1680
- RIVAROL, *Universalité de la langue française*, Paris, Société du Commerce de France ("Collection des plus belles pages"), 1906
- Walther VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn, F. Klopp, 1928 (et sq.)